

Règlement

**p r i x
s i a**

2024

<p>Prix SIA</p>		<p>La distinction suisse pour des réalisations au service d'un cadre de vie durable</p>
<p>Contexte</p>		<p>Organisé par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), le nouveau Prix SIA distingue des ouvrages, produits, instruments et processus innovants et interdisciplinaires dans le domaine de la culture du bâti. Il sera décerné pour la première fois en mai 2024.</p> <p>→ Le Prix SIA exprime de manière concrète une pensée interdisciplinaire et holistique.</p>
		<p>→ Le Prix SIA lance un débat novateur, multimédia et holistique sur la durabilité et la culture de la construction.</p> <p>→ Le jury du Prix SIA est composé de professionnel·le·s hautement qualifiés, provenant de diverses régions du pays ainsi que de l'étranger, et spécialisé·e·s dans différents domaines de la durabilité et de la culture du bâti.</p> <p>→ L'évaluation du Prix SIA repose sur le <i>Système Davos de qualité pour la culture du bâti</i>, développé par la SIA en 2021 et désormais appliqué dans toute l'Europe. Il comprend huit critères d'évaluation pour une culture du bâti de qualité.</p>
<p>Le Prix SIA</p>		<p>Le Prix SIA récompense des contributions provenant de tous les domaines représentés par la SIA et/ou liés à l'industrie de la construction: génie civil, urbanisme, architecture du paysage, architecture, techniques du bâtiment, etc.</p> <p>Les projets et processus doivent avoir été réalisés, ou achevés en grande partie en Suisse, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mai 2023.</p> <p>Les travaux fictifs, qui ne sont pas réalisables, ou purement théoriques, ne sont pas éligibles à la soumission.</p>
<p>Catégories de prix</p>		<p>Le Prix SIA décerne deux prix:</p>
		<p>Le Prix du jury Dans le cadre d'un processus de jugement en deux tours et partiellement public, le jury décerne au maximum trois prix d'égale valeur (sans classement).</p> <p>Le Prix du public Basé sur les mêmes critères d'évaluation que le jury professionnel, le public intéressé par la culture du bâti désigne le Prix du public par un vote en ligne.</p>

Distinctions		<p>Les distinctions du Prix SIA ne sont pas monétaires. La valeur du prix réside dans le statut d'exemplarité qu'acquièrent le ou les projets lauréats au sein de la profession et d'un plus large public. Ils bénéficieront d'une mise en valeur importante par les canaux de diffusion de la SIA, d'Espazium AG – les éditions pour une culture du bâti, et de différents médias plus généralistes.</p> <p>De plus, les projets et processus sélectionnés pour le deuxième tour (les projets nominés) feront l'objet de courts films largement diffusés.</p>
Les critères d'évaluation		<p>L'évaluation des projets soumis se base sur les huit critères du <i>Système Davos de qualité pour la culture du bâti</i>.</p> <p>Ce système évalue les qualités culturelles et constructives des projets sur la base de huit critères (l'ordre dans lequel ils sont énumérés n'a aucune valeur):</p> <ul style="list-style-type: none"> → Gouvernance → Fonctionnalité → Environnement → Économie → Diversité → Contexte → Genius loci → Beauté <p>Le <i>Système Davos de qualité</i> est expliqué en détail sur le site de l'Office fédéral de la culture (OFC).</p>
		<p>Des vidéos des interprétations personnelles des huit critères par les membres du jury peuvent être visionnées sur le site du Prix SIA.</p>
Dispositions relatives à la procédure d'attribution des prix		
Organisatrice		Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, représentée par Espazium AG.
Type de procédure		Afin d'obtenir un éventail aussi large que possible d'ouvrages, de produits, d'instruments et processus innovants et interdisciplinaires, le Prix SIA est décerné dans le cadre d'une procédure ouverte.

Droit de participation		<p>Sont autorisés à participer les concepteurs/trices, les équipes de concepteurs/trices et les maîtres d'ouvrage (personnes physiques ou morales) qui ont apporté une contribution essentielle et porteuse d'avenir à la culture du bâti suisse.</p> <p>Les participant-es qui ont un lien de parenté proche avec une personne du jury ou qui ont une relation de dépendance ou d'affiliation professionnelle sont autorisés à participer; en cas de partialité éventuelle, le membre du jury concerné se récusera.</p>
Jury		<p>Le jury est composé des personnes suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Emanuel Christ – Président du jury Architecte ETH SIA BSA, Professeur ordinaire ETH Zurich, Harvard GSD, Christ & Gantenbein, Bâle 2. Barbara Buser Architecte ETH SIA, Baubüro in situ, Bâle 3. Catherine De Wolf Architecte et ingénieure, professeure à l'ETH Zurich et directrice du laboratoire de recherche <i>Circular Engineering for Architecture</i>, membre SIA 4. Guillaume Habert Docteur en géologie et sciences de la terre, professeur associé en construction durable à l'ETH Zurich; membre SIA 5. Nathalie Mongé Architecte paysagiste, urbaniste et enseignante à hepia, apaar_, Genève 6. Elli Mosayebi Architecte ETH SIA BSA, Professeure ordinaire ETH Zurich, EMI Architekten, Zurich 7. Werner Sobek Architecte, ingénieur, docteur et fondateur de l'Institut des Structures Légères (ILEK) de l'Université de Stuttgart 8. Marco Waldhauser Ingénieur CVS SIA, CEO Waldhauser + Hermann AG, Münchenstein 9. Cristina Zanini Barzaghi Ingénieure civile ETH, représentante de l'exécutif communal de Lugano, département immobilier, Zanini Gozzi Sagl, Paradiso 10. Magali Zürcher Architecte EPFL, urbaniste FSU, présidente et directrice associée de urbaplan, Lausanne <p>En cas d'égalité des voix, la présidence du jury a une voix prépondérante.</p>

Langue		Les candidatures peuvent être rédigées en allemand, en français ou en italien. Le jury et la cérémonie publique de remise des prix se dérouleront en allemand et en français.
Publication		L'appel à candidature du Prix SIA est publié sur la page d'accueil www.prixsia.ch , dans les médias spécialisés d'Espazium (TEC21, TRACÉS, archi et espazium.ch) ainsi que sur les canaux de communication de la SIA.
Saisies multiples		Les soumissions multiples qui répondent aux exigences de l'appel d'offres et qui sont complètes sont autorisées.
Auto-déclaration		<p>En validant leur soumission sur la plateforme www.prixsia.ch, les soumissionnaires acceptent intégralement les conditions du présent appel à candidature ainsi que toutes les décisions du jury (y compris les questions d'appréciation). En outre, les soumissionnaires confirment notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> → disposer des droits d'exploitation sur le contenu du travail présenté ; → être le cas échéant habilités à recevoir une distinction ; → mettre à disposition le dossier et la publication du matériel textuel et visuel en ne lésant aucun droit détenu par des tiers et qu'aucune requête en dédommagement ne pourra être formée à l'encontre de la SIA à ce titre ;
Indication des voies de recours et réserve		<ul style="list-style-type: none"> → mettre gratuitement à disposition de la SIA les documents soumis et s'engager à fournir sur demande d'éventuels compléments à des fins de publication. <p>Les décisions du jury sont sans appel. Les prix sont attribués sans possibilité de recours. L'élimination des candidatures n'a pas à être justifiée.</p> <p>L'organisatrice se réserve en outre le droit de retirer un prix attribué après son attribution s'il peut être prouvé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> → des auteurs/trices de soumission se sont procuré un avantage par le biais de fausses informations, de fraude ou de corruption ;
		<ul style="list-style-type: none"> → un-e lauréat-e n'aurait pas dû être pris-e en considération ou aurait dû être exclu-e ; → un-e lauréat-e a gravement manqué à ses obligations en rapport avec le prix mis au concours. <p>En raison de la déclaration des participant-e-s, toute demande de dommages-intérêts pour violation du droit d'auteur à l'encontre du SIA est exclue.</p>

Organisation et délais

Calendrier

Lancement du Prix SIA	juillet 2023
Période de dépôt des dossiers	24 juillet – 31 octobre 2023
Examen préliminaire	octobre – novembre 2023
Présentation des projets acceptés (longlist)	novembre 2023
Première séance du jury	novembre 2023
Présentation des projets nominés (shortlist)	janvier 2024
Prix SIA Talks	février – avril 2024
Jugement final et remise des prix	23 mai 2024

Site Internet

www.prixsia.ch est le site Internet officiel de la procédure de sélection. Il permet d'obtenir toutes les informations et tous les documents nécessaires et de télécharger les dossiers de candidature.

Séance de questions-réponses

Les questions relatives à la procédure de sélection peuvent être soumises directement sur le site du Prix SIA jusqu'au 30 septembre 2023. Les réponses aux questions se trouvent dans la rubrique « FAQ » du Prix.

Saisie des candidatures

Le règlement du Prix SIA peut être téléchargé sur www.prixsia.ch à partir du 30 juin 2023.

Tous les documents à soumettre peuvent être déposés sur le site du Prix SIA à partir du 24 juillet et jusqu'au 31 octobre 2023 au plus tard. Le dépôt se fait exclusivement par voie numérique.

Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Examen préliminaire

Avant d'être évaluées par les membres du jury, les candidatures font l'objet d'un examen préalable formel et matériel quant à leur conformité avec les critères et les exigences de l'appel à candidature. Les violations substantielles des exigences formelles et matérielles entraînent l'exclusion de la procédure.

<p>Procédure de sélection / jury</p>		<p>Le jury pour l'attribution du Prix SIA se déroule en deux phases :</p> <p>1^{re} phase : évaluation des candidatures validées Lors de la première phase, toutes les candidatures admises au jugement sont évaluées en plusieurs tours. Sur la base des critères de sélection définis, le jury choisit à huis clos une shortlist de 6 contributions au minimum et de 9 au maximum.</p> <p>2^e phase : évaluation de la shortlist Lors de la deuxième phase d'évaluation, les propositions de la shortlist (projets nominés) sont d'abord discutées et évaluées publiquement dans le cadre de tables rondes enregistrées – les Prix SIA Talks. Ensuite, le jury désignera les lauréat·es lors de l'évaluation finale non publique.</p>
<p>Prix du public</p>		<p>Basé sur les mêmes critères d'évaluation que le jury professionnel, le public intéressé par la culture du bâti participe à la désignation du prix du public par un vote en ligne. Le public se prononce sur l'ensemble des projets soumis et le vote est ouvert de novembre 2023 à mai 2024.</p>
<p>Remise des prix</p>		<p>La proclamation des prix aura lieu au même endroit et le soir du jury final, dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix. Toutes les équipes ayant participé au Prix SIA, les membres de la SIA, les représentant·es des parties prenantes, les invités choisis par la SIA, les utilisateurs d'espazium.ch ainsi que le public intéressé par la culture du bâti y seront conviés.</p>
		<p>Outre la proclamation des prix du jury, le prix du public, décerné par un jugement en ligne, sera également remis.</p>

Forme et contenu des documents de base

Les documents de base suivants peuvent être obtenus sur www.prixsia.ch :

- Règlement du Prix-SIA (présent document) PDF
- Déclaration personnelle PDF

Documents à fournir

Les soumissions numériques peuvent être faites jusqu'au 31 octobre 2023 au plus tard sur www.prixsia.ch.

Les soumissions sur papier ne seront pas prises en compte.

Dépôt en ligne

La présentation des projets lors du premier tour du jury se fera exclusivement par voie numérique. Les projets sélectionnés pour la shortlist seront ensuite présentés sur un panneau A0 conçu par les organisateurs et validé par les équipes sélectionnées. Ces panneaux seront utilisés pour le deuxième tour et présentés lors de la remise des prix.

Les contenus/documents suivants doivent être déposés sur la page d'accueil du Prix SIA à l'endroit correspondant :

Informations générales sur le soumissionnaire, les participant-e-s et le projet.

Photos

- max. 12 photos à 1920x1080 pixels en webp ou jpg avec une qualité de 80%.

Plans et/ou schémas et/ou croquis et/ou diagrammes etc

- max. 12 plans comprenant les principaux schémas, plans, élévations et coupes caractéristiques du processus ou du projet en format svg avec un poids maximum de 4 MB.

Description

- texte explicatif général (1000 signes, espaces compris),
- auto-évaluation selon les critères de Davos (max. 500 signes par critères).